



jardin du paradis

Communiqué de presse

## Bientôt le début des travaux..

**La Fondation «Previs prévoyance» a chargé l'entreprise totale Implenia de réaliser le «Jardin du Paradis». Les travaux de construction devraient débuter à la mi-juin 2015. Un quartier résidentiel de qualité élevée comptant quelque 280 logements va ainsi voir le jour.**

Il se passe quelque chose à l'est de l'Aire Gygax. Les travaux préparatoires en vue de la construction du «Jardin du Paradis» vont débuter ces prochaines semaines. En effet, la réalisation du lotissement vient d'être confiée à l'entreprise totale Implenia.

Il est prévu de réaliser un quartier résidentiel de quelque 280 logements au standard Minergie répartis dans 14 bâtiments ainsi qu'un parking souterrain de 260 places. Les unités d'habitation se caractériseront, entre autres, par une qualité architectonique élevée, une grande variété au niveau des bâtiments et des plans ainsi que par un standard d'aménagement de grande qualité. Des matériaux durables seront utilisés pour la réalisation de logements lumineux et jouissant d'une vue agréable. Le terrain de la fondation «Previs prévoyance» est situé directement le long de la Suze La Ville de Biene prévoit de renaturer le cours d'eau dans cette zone et d'aménager un grand parc de détente de proximité sur environ 20'000 m<sup>2</sup>.

Le volume des investissements pour le «Jardin du Paradis» porte sur environ 100 millions de fr. La réalisation sera échelonnée sur trois à quatre étapes. La première étape devrait débuter en été 2015 dans le secteur du chemin des Bluets. L'emménagement dans les premiers logements aura lieu en automne 2016. «Nous nous réjouissons d'avoir pu poser un nouveau jalon vers la réalisation en adjugeant désormais les travaux à une entreprise totale, de sorte que les travaux pourront débuter en été 2015.», affirme Roger Müller, responsable de l'immobilier chez Previs.

En fait, les travaux de construction auraient dû commencer déjà l'année dernière, mais ils ont été retardés par des fouilles de sauvetage archéologiques réalisées sur le site. La coordination précise des travaux de la part de la Fondation «Previs prévoyance» et du Service archéologique du Canton de Berne ont toutefois permis de faire avancer les fouilles efficacement, de sorte que le retard pris demeure limité.

La Fondation «Previs prévoyance» est une institution collective indépendante dont le siège est à Wabern près de Berne. Elle assure environ 16'500 employés auprès de quelque 700 clients (employeurs) ainsi que 5'200 retraités de la fonction publique. En tant que fondation collective, la «Previs prévoyance» est ouverte à toutes les branches professionnelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour de plus amples informations, consulter le site [www.previs.ch](http://www.previs.ch).

Lotissement «Jardin du Paradis»  
Superficie du terrain: env. 26'500 m<sup>2</sup>  
Surface brute de plancher: env. 29'700 m<sup>2</sup>  
Nombre de logements: env. 280  
Investissement: env. 100 millions de fr.

Demande de permis de construire: 18.02.13  
Octroi du permis de construire: 05.05.14  
Début des travaux: été 2015  
Emménagement 1<sup>re</sup> étape: dès l'automne 2016

### Informations:

Urs Künzi, Fondation «Previs prévoyance», Responsable spécialisé construction,  
tél. 031 960 11 90, [urs.kuenzi@previs.ch](mailto:urs.kuenzi@previs.ch); [www.jardin-du-paradis.ch](http://www.jardin-du-paradis.ch)

Publié le 01. 04.2015

Un projet de :

**previs**

Quand prévoyance  
rime avec transparence

